



MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°DE_2024_008

SEANCE DU 22 MARS 2024

Date de la convocation : **15 mars 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	08	08
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	01
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Choix du blason de la commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale.

M le Maire informe avoir pris attache auprès de Monsieur Jean-François BINON expert bénévole, sollicité pour son savoir-faire dans le domaine de la création de blason, qui à la suite des recherches a proposé 3 blasons avec description héraldique :

<p>La hache d'arme = attribut de saint Eutrope (église de Canté) Les 3 pals de gueules (rouges) = dans le blason des " De Foix "qui furent les principaux seigneurs de la commune La bordure de gueules = dans le blason de Benoit XII qui fut pape, né à Canté</p>	<p>La hache d'arme = attribut de saint Eutrope (église de Canté) Les 3 pals de gueules (rouges) = dans le blason des " De Foix "qui furent les principaux seigneurs de la commune La tiare = dans le blason de Benoit XII qui fut pape, né à Canté La couleur verte = l'agriculture</p>	<p>La hache d'arme = attribut de saint Eutrope (église de Canté) Les 3 pals de gueules (rouges) = dans le blason des " De Foix "qui furent les principaux seigneurs de la commune Les clefs croisées = dans le blason de Benoit XII qui fut pape, né à Canté La couleur verte = l'agriculture</p>

Il a été proposé un vote sur le choix du blason aux administrés du village dont le choix s'est porté sur le blason n° 3 :

Les 3 pals de gueules (rouges), la hache d'arme, les clefs croisées accompagnées de la couleur verte & un listel d'or chargé du texte « Canté »

Conformément aux échanges entre M le Maire et Mr BINON, le droit moral reste à ce dernier en tant que créateur, tandis que les droits patrimoniaux et d'usages sont acquis gracieusement à la commune.



Il convient donc d'approuver par délibération du conseil municipal le choix blason de Canté avec son blasonnement, qui figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune de Canté.

Le conseil municipal à **7 voix pour et 1 abstention**,

- Approuve le choix du blason n°3 & son blasonnement,
- Dit que ce dernier figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune de Canté.
- Et mandate M le Maire pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 26 mars 2024

13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr